



COMMISSION DE
L'Océan Indien

**REUNION DES POINTS FOCaux DU PROGRAMME DE SECURITE MARITIME
DE L'AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE – Océan Indien**

Allocution de Jean Claude de l'Estrac,
Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien
31 mars au 2 avril 2015, Maurice

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Vous me permettez de vous dire ma satisfaction de voir réunis ici tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de deux volets majeurs du programme de promotion de la sécurité maritime confiée à la Commission de l'océan Indien (COI).

Comme vous le savez, ces composantes du programme MASE traitent du renforcement des capacités de nos Etats à mener des actions en mer plus efficaces et mieux coordonnées ainsi que de la création d'un mécanisme d'échange d'informations. L'information, quand elle est disponible, partagée et recoupée, constitue un atout essentiel à la sécurisation de nos espaces maritimes.

On sait combien les fragilités de l'Etat somalien a déstabilisé l'ensemble de la région de l'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien.

La piraterie maritime est la menace la plus connue, la plus médiatisée. Aujourd'hui, grâce aux efforts conjoints de la communauté internationale et de notre région, en particulier à travers le programme MASE financé à hauteur de 37,5 millions d'euros par l'Union européenne, la menace de la piraterie s'est considérablement amoindrie. Mais nous le savons, cette situation est réversible. C'est pourquoi nous ne devons en aucun cas relâcher nos efforts de coopération d'autant que d'autres trafics et actes criminels menacent toujours notre zone maritime. Je pense à la criminalité transnationale organisée, à la pêche illégale, à la pollution marine ou encore aux financements illicites.

C'est dans ce contexte que nos chefs d'Etat et de gouvernement réunis en Sommet à Moroni en août 2014 ont souligné l'importance de consolider la dynamique de lutte contre la piraterie maritime ainsi que celle contre l'ensemble des trafics illégaux et criminels.

Mesdames, Messieurs,

Durant les prochains jours, nous devons définir les modalités de notre collaboration.

Je me félicite des résultats obtenus sur le plan du renforcement progressif des capacités des agences chargées de l'action de l'Etat en mer. La coopération avec les missions européennes, notamment l'EUNAVFOR Atalanta, ainsi qu'avec les Forces armées de la zone sud de l'océan Indien (FAZSOI), contribue à rehausser notre niveau de défense face aux risques maritimes.

Je me félicite également du consensus qui prévaut sur la nécessité de mettre sur pied un centre régional de fusion de l'information maritime. Les discussions bilatérales fructueuses entre les gouvernements de Madagascar et des Seychelles sur la localisation de ce centre nous rapprochent de sa création.

Il nous reste à convenir des prérequis indispensables à sa mise en route effective comme l'a recommandé le IV^{ème} Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la COI. Le cadre légal d'opération du centre de fusion de l'information maritime doit en effet assurer la confidentialité de la collecte, du traitement et de la diffusion des données maritimes. Nos pays de l'Indianocéanie sont totalement impliqués dans ce processus. Il leur revient de prendre une décision finale sur cette question qui participe directement à l'édification d'une architecture de sécurité maritime pour toute la région de l'Afrique orientale et australe et océan Indien.

Mesdames, Messieurs,

Notre mobilisation au sein du programme MASE doit s'insérer dans un cadre plus large, celui de notre continent. Elle doit aussi être complémentaire des initiatives en cours dont le Code de conduite de Djibouti ou encore le programme sur les routes maritimes de l'océan Indien, le CRIMARIO.

Comme vous le savez, l'Union africaine a adopté en 2013 une stratégie maritime intégrée à l'horizon 2050. Cette stratégie

constitue une feuille de route complète en faveur d'une croissance durable basée sur la gestion responsable des ressources et la sécurisation de long terme de nos espaces maritimes.

Lors de la réunion ministérielle de l'Union africaine sur la sécurité maritime des 8 et 9 février aux Seychelles, j'ai eu l'occasion de souligner la cohérence qui existe entre notre activité régionale et la stratégie maritime intégrée de l'UA. Il est essentiel que nous tous ici prenions l'exacte mesure de cette stratégie continentale car notre action participe à son opérationnalisation concrète et ce, dans le court terme.

En effet, le centre régional de fusion de l'information maritime que nous prévoyons de lancer prochainement et le mécanisme de surveillance et de coordination d'opérations conjointes en mer sont des outils permanents qui pourront répondre aux besoins des missions de sécurité en mer de l'UA via ses forces africaines en attente. Autrement dit, nous pourrions être en mesure de faciliter la mise en œuvre effective et rapide de mécanismes structurants pour la sécurité maritime. Je pense aux QG-COM, les Centres opérationnels de coordination maritime évoqués dans la stratégie continentale.

Mesdames, Messieurs,

Il vous reviendra d'évaluer, de préciser et d'adopter les modalités d'une coordination opérationnelle pour l'action de l'Etat en mer dans notre sous-région. Je précise que ces dispositions doivent être en conformité avec les besoins de vos pays et les législations en vigueur. Ce mécanisme de coordination permettra, lorsque la sécurité maritime internationale ou régionale est menacée, de faciliter le soutien mutuel entre les Etats partenaires du programme MASE. A cet égard, il est important de souligner que les Etats côtiers de la SADC, l'Afrique du Sud et le Mozambique, pourront s'associer au mécanisme que nous définirons dans le cadre de la mise en œuvre du 11^{ème} Fonds européen de développement.

Notre réunion est décisive pour l'application effective de notre feuille de route. Il nous faut respecter autant que possible le calendrier de travail du programme MASE. Aussi, je compte sur vous tous pour donner l'impulsion nécessaire à la conduite de nos activités surtout en ce qu'il s'agit du mécanisme de coordination opérationnelle pour des patrouilles conjointes et de l'opérationnalisation du centre de fusion de l'information maritime.

Je tiens à remercier l'Union européenne, notre partenaire qui depuis la réunion ministérielle de Maurice en octobre 2010 a soutenu les efforts de mobilisation régionale. Son engagement à nos côtés dans le cadre du programme MASE nous a également permis de nouer des coopérations fructueuses notamment avec ses missions ENAVFOR Atalanta et EUCAPNESTOR.

Il me semble que notre région est en mesure d'être à l'avant-plan de la sécurité maritime en Afrique. Le programme MASE nous en donne, en tout cas, les moyens. Il nous revient d'agir sans tarder.

Je vous remercie de votre attention.